

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2020

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt
En exercice	15
Présents	13
Votants	13

L'an deux mille vingt
le 12 février à 20 h 30
Le Conseil Municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2020
Présents : MM. Gilles BAYLE, Félix CORNET, Didier DAILLY, Dominique DESPLACES (20 h 40),
Michel GELY, Ladislav POTOCKI, Éric SCHWARTZ, Valérie CAULE (20 h 35), AM. Jeandemange,
Véronique NOWACZYK (21 h 15), Annie PANEL, Monique RENARD
Absents ou absents excusés : Mmes Élyane THOMAS – Suzanne PERREON
Secrétaire de séance : M. Ladislav POTOCKI

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 08 janvier 2020

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité des présents, soit 10 VOIX POUR.

2/ COR – Avenant à la convention du service ADS (Autorisation du Droit des sols)

Objet : Avenant à la convention adhésion au service commune de la COR : application du droit des sols – délibération n° 2020-07

- Vu la convention initiale entre la COR et la commune de Lamure-sur-Azergues signée en date du 02 février 2015 portant sur la création d'un service ADS pour l'instruction des autorisations des droits des sols des communes membres de la COR

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant à la convention de mise en place d'un service commun : application du droit des sols (ADS). Il précise que l'article 3, relatif à la durée de la convention, de ladite convention est modifié comme suit :

« La convention prenant fin le 02/02/2020 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020. »

Il invite le conseil à délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- **À l'unanimité des présents, soit 10 voix pour**

↳ **VALIDE** l'avenant à la convention initiale

↳ **AUTORISE** monsieur le Maire à signer ledit avenant, en 3 exemplaires.

Autres informations :

Diffusion des interventions de la COR dans les communes – programme 2014-2019. À travers ses compétences, la COR intervient au plus près de toutes les communes qui composent son territoire. Par des financements directs, des subventions obtenues ou un soutien humain et administratif, elle participe à leur développement dans de nombreux domaines. Pour la commune de Lamure-sur-Azergues, sur une base de 1 044 habitants, et d'une superficie de 1 561 hectares, la COR a contribué à 889 513,06 € (hors ingénierie).

Arrivée de Valérie CAULE (20 h 35) et de Dominique DESPLACES (20 h 40)



3/ Passation du marché relatif au contrat de maintenance des installations électriques

**Objet : Passation du marché relatif au contrat de maintenance des installations électriques –
délibération n° 2020-08**

Monsieur le Maire précise que le contrat de maintenance des installations électriques dans les bâtiments communaux est arrivé à échéance. C'est pourquoi, il a été lancé une consultation auprès de 5 organismes de contrôle afin d'établir un nouveau marché. Les organismes de contrôle consultés se sont rendus sur les différents sites afin d'établir un chiffrage.

Résultats des 5 propositions :

- Alpes Contrôle	1 452.00 € HT
- Apave	1 575.00 € HT
- Véritas	1 957.00 € HT
- Socotec	1 170.00 € HT
- Qualiconsult	1 785.00 € HT

Il invite le conseil à délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- **À l'unanimité des présents, soit 12 voix pour**

↳ **VALIDE** la proposition de l'entreprise Socotec pour les contrôles réglementaires 2020-2022.

↳ **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la proposition établie par l'entreprise Socotec.

Un courrier sera adressé à l'entreprise SOCOTEC pour les informer que leur candidature a été retenue. Il est important de préciser que le contrôle de la salle pluraliste doit être effectué avant le 15 avril en raison du passage de la commission de sécurité fin avril.

4/ Passation du marché relatif à la rénovation de la place du marché

Présentation des devis à valider :

Mongoin-Lardet : rajout des logettes.....	2 536,00 € HT
Mav'lec Palluault : bornes électriques + 2 sèches mains.....	8 724,00 € HT
Azedtherm : prix initial devis Ets Motte 2 032,00 € HT – nouveau devis	2 685,00 € HT
Maçonnerie Jomard : prix identique au devis de 2018.....	6 090,00 € HT
JVM (Vermare) – prix initial 1 300,00 € HT – nouveau devis	1 338,40 € HT

↳ Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ des présents, soit 12 VOIX POUR, valide les devis pour les travaux précédemment nommés et autorise le lancement des travaux après la fête des classes.

Par ailleurs, monsieur le Maire présente un comparatif, en cette fin de mandat, des travaux réalisés en matière d'électricité sur la commune, par les artisans locaux :

Bioud-Rubaud : 59 743,00 € TTC

Mav'lec Palluault : 54 466,00 € TTC

Récapitulatif financier des travaux de rénovation des places :

	<u>Réalisé / commandé</u>	<u>Initial</u>
<u>Place de la Mairie</u>	28 937,60 €	22 738,00 €
Mongoin-Lardet	25 690,60 €	
ASMT	3 247,00 €	
<u>Place du Marché</u>	21 373,40 €	19 012,00 €
Mongoin-Lardet	2 536,00 €	
Mav'lec Palluault	8 724,00 €	
Azedtherm	2 685,00 €	
Maçonnerie Jomard	6 090,00 €	
JVM Vermare	1 338,40 €	
Total des deux opérations	50 311,00 €	41 750,00 €



Financement par l'obtention de subventions :

Département	14 000,00 €
La Région	13 000,00 €
Auto-financement	23 311,00 €

Arrivée de Véronique NOWACZYK (21 h 15)

5/ Finances

Objet : SYDER : budgétisation partielle des charges pour l'année 2020 – délibération n° 2020-09

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les charges dues au Syder au titre de l'année 2020, s'élèvent à 44 858,21 €.

Pour alléger le budget communal, il propose de budgétiser partiellement ces charges.

Il invite le conseil à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal **PAR 1 VOIX CONTRE ET 12 VOIX POUR**

- ↳ DÉCIDE de budgétiser partiellement sa participation au SYDER pour un montant de 12 858,21 € ;
le reste : soit 32 000,00 € étant fiscalisé.

Compte administratif et compte de gestion 2019

Objet : Budget communal : Approbation du compte de gestion dressé par le receveur et du compte administratif 2019 – délibération n° 2020-10

Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote du compte de gestion et du compte administratif.

Le conseil municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion et le compte administratif font ressortir les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement au 01/01/2018 :	12 776,44 €
Recettes de l'année :	780 141,19 €
Dépenses de l'année :	700 477,57 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	79 663,62 €

Résultat de clôture de fonctionnement	92 440,06 €
--	--------------------



Résultat d'immobilisation au 01/01/2018 :	29 180,01 €
Recettes de l'année :	552 244,35 €
Dépenses de l'année :	544 757,32 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	7 487,03 €

Résultat de clôture d'immobilisation 36 667,04 €

PAR 12 VOIX POUR, le conseil municipal (monsieur le maire s'est retiré lors du vote)

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2019
- DÉCLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation du résultat – délibération n° 2020-11

Résultat de fonctionnement :	79 663,62 €
Résultats antérieurs reportés :	12 776,44 €
Résultat à affecter :	92 440,06 €

Solde d'exécution d'investissement 36 667,04 €

Affectation en réserves R 1068 en investissement 72 000,00 €

Report en fonctionnement R 002 20 440,06 €

- ↳ Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ des présents, soit 13 VOIX décide d'affecter en recettes d'investissement (1068) 72 000,00 € et en report de fonctionnement (recettes de fonctionnement R 002) 20 440,06 €.

Vote des taux d'imposition – délibération n° 2020-12

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2020, de maintenir les taux d'imposition fixés en 2019, soit :

- Taxe d'habitation : 6,20 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,510 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 31,880 %

Il invite le conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS, soit 13 VOIX POUR

- MAINTIENT les taux suivants pour l'année 2020 :
 - Taxe d'habitation : 6,20 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,510 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 31,880 %

Vote des subventions – délibération n° 2020-15

Objet : Versement de subventions aux associations et personnes ou organismes de droit privé

Monsieur le Maire propose de verser aux différentes associations et personnes ou organismes de droit privé les subventions suivantes :

Association aide à domicile	1 200.00 €
La Boucle Ferroviaire	200.00 €
ARPA (2 élèves)	100.00 €
MFR Charentay (1 élève)	50.00 €
MFR Balan (2 élèves)	100,00 €
Lycée de Ressins (2 élèves)	100.00 €



MFR Lamure-sur-Azergues	500.00 €
MFR La Palma (1 élève)	50.00 €
Douceur de vivre	400,00 €
Fanfare de Saint Nizier d'Azergues	350.00 €
ADAPEI	200.00 €
Rased Soutien scolaire Thizy	210.00 €
Docteur Clown	100.00 €
AFSEP	100.00 €
Les accros du bad	250.00 €
Association sportive et culturelle de l'école	500.00 €
Comité de jumelage	500.00 €
Classes en 0	500.00 €
Le Renouveau Lamurien	500.00 €
Douceur de l'hêtre	100.00 €
La prévention routière (*)	150.00 €
<i>Vivre en Haut Beaujolais (convention COR)</i>	9 136.60 €
<i>HVA Culture (convention COR)</i>	2 885.90 €
TOTAL	18 182.50 €

Le conseil municipal à l'unanimité des présents soit **13 VOIX POUR**

- ↳ VALIDE le tableau susmentionné
- ↳ DIT que les crédits seront prévus au BP 2020 – imputation 6574.

() Pour la Prévention Routière, il s'agit d'un prévisionnel car il est demandé par les membres du conseil municipal, de ne pas verser pour l'instant cette subvention.*

Devis

Réparation du camion communal – présentation du devis par la carrosserie Augay 5 100,00 € HT
 Il a été comparé le prix de camion neuf Trucks 29 000,00 € et 23 000,00 € HT un camion polybenne et coffre IVECO (occasion) -
 La maçonnerie Jomard propose à la vente un camion au prix de 18 000,00 € + rajout des frais d'aménagement. Dans un premier temps, le conseil municipal valide le devis de réparation proposé ci-dessus.

ASMT : Caillebotis caniveau à l'entrée de la salle de sport 490,00 € HT
 ↳ Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ des présents, soit 13 VOIX ne valide pas le devis.

La commune propose d'acquérir des verres réutilisables. À l'issue du conseil municipal, monsieur le Maire a rencontré les présidents de classes et le projet d'acquisition des gobelets s'est modifié par rapport à ce qui a été évoqué lors de cette séance. Il en résulte donc que les classes en 0 souhaitent avoir plus de 1 000 verres. Donc monsieur le Maire suggère de leur verser une subvention de 500 € pour les 1 000 premiers verres ; le reste étant à leur charge. Après la fête des conscrits, les classes donneraient les 1 000 gobelets de la commune à la classe suivante et, leur vendraient le restant... charge aux classes de compléter le nombre de gobelets manquants.

7/ Droit de préemption urbain

Vendeur	Acquéreur	Parcelle – lieu-dit	Superficie / nature	Montant
PINTO Immobilière de Lamure	Sté Novazergues	AL 378 Les Arnauds AL 362 Les Arnauds	418 m ² 677 m ²	45 788,00 €
PINTO Immobilière de Lamure	Sté Novazergues	AL 380 Les Arnauds	402 m ²	34 212,00 €
Sapaly	Giraud Ludovic	AM 190 } AM 191 } Le Bas de Champailard AM 370 }	756 m ² 1 065 m ² 275 m ²	130 000,00 €

↳ Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ des présents, soit 13 VOIX ne fait pas valoir son droit de préemption sur les biens susmentionnés.



8/ Personnel : Renouvellement du contrat aidé

Objet : Demande de renouvellement du contrat « Parcours Emploi Compétences » - contrat aidé – délibération n° 2020-13

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de reconduire le contrat unique d'insertion à compter du 1^{er} juin 2020 au service administratif avec un temps de travail à 35 heures hebdomadaires. L'agent sera rémunéré sur la base d'un SMIC. La collectivité percevra une prise en charge dont le taux fixé par arrêté du préfet de région est de 40 % sur une base de 26 heures hebdomadaires. Par ailleurs, monsieur le Maire demande qu'une gratification soit versée en faveur de cet agent. Il précise que les dispositions relatives au CUI-CAE sont fixées aux articles L.5134-20 à L.5134-34 et R.5134-26 à R.5134-47 du code du travail. Ces contrats n'imposent pas de plafond de rémunération ; c'est pourquoi, il est possible d'augmenter le salaire de base brut de 100,00 €.

Il invite les membres du conseil municipal à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS, soit 13 VOIX POUR**

- ↳ **ACCEPTÉ** le renouvellement dudit contrat
- ↳ **CONFORTE** le temps de travail à 35 heures hebdomadaires
- ↳ **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention relative à l'embauche d'un salarié en contrat aidé
- ↳ **VALIDE** la gratification 100,00 € sur le salaire de base brut
- ↳ **DIT** que les crédits seront prévus au BP 2020.

Par ailleurs, monsieur le Maire informe que la demande relative au contrat de service civique déposée en juin a été validée.

9/ Questions et informations diverses

- a) Accessibilité gare : Notre gare est identifiée prioritaire pour une mise en accessibilité en revanche, les travaux ne seront pas réalisés dans les 1^{ères} priorités ! Elle n'est pas accessible car les travaux ne sont pas réalisés et en attente. Il est également souhaité que le bâtiment soit ouvert au public.
- b) ADHA : Ouverture d'un nouveau service par la proposition de portage de repas. Il est bien précisé que ce service ne fait pas concurrence avec le portage de repas proposé par le CCAS. Début de la mise en service : mars 2020.
- c) Désertification médicale : un mail a été transmis aux médecins du secteur constatant la problématique, que le Département va poursuivre son soutien à la création de maisons de santé. À ce titre, 706 736 € ont été alloués par le Département pour financer la mise en place de maisons de santé entre octobre 2018 et octobre 2019. Préoccupation partagée également avec l'Agence Régionale de Santé.
- d) Vivre en Haut Beaujolais concernant l'accueil des jeunes dans l'appartement mis à disposition dans l'enceinte de l'école par la mairie, le 15 février de 10 h 00 à 12 h 00.
- e) Assemblée générale de l'association Écurie de la Haute Azergues le samedi 15 février 2020 à 19 h 30 salle des associations.
- f) Rallye Lyon – Charbonnières : le 25 avril prochain : La Cambuse – Grandris jusqu'à la Spéciale Plat Marsan – St Bonnet le Troncy – St Nizier – À ce jour pas d'horaires communiqués. Ils devraient traverser la rue Centrale.
- g) Garage Ronzon : Demande pour acquérir une parcelle afin de s'agrandir car son activité économique est en plein essor. Le conseil municipal dit qu'il est possible de s'agrandir à droite du bâtiment avec la parcelle AK 224 ; en revanche, sortie obligatoire par la parcelle AK 234 (à gauche).
- h) Courrier de Département du Rhône envisageant le renouvellement de la couche de roulement d'une section sur la route départementale n° 385 située au sein du périmètre de la commune. Si le budget est validé pour ces travaux, ils seront réalisés entre les mois de mai et octobre prochains. Ils sont situés au niveau de Collège sur une distance de 900 mètres (caserne jusqu'au camping environ). Le courrier a été transmis à la COR pour information afin qu'elle se coordonne avec les travaux de sécurisation et de rénovation du parking du collège qu'elle engage.
- i) Collecte de sang organisée le 23/12/2019 :
 - ↳ Nombre de donneurs présentés : 56
 - ↳ Nombre de nouveaux donneurs : 3
 - ↳ Nombre de dons : 53



- j) Devenir du petit Casino : rencontre avec les propriétaires du bâtiment qui souhaiteraient le conserver. Toutefois, possibilité de vendre le rez-de-chaussée et conservation des étages. De nombreux projets sont présentés à la place du Casino. Cependant, il est impératif de conserver les commerces de proximité et notamment une épicerie. Les membres du conseil municipal sont bien conscients de cette désertification et mettent tout en œuvre pour développer le commerce local, avec également des circuits courts.
- k) La pharmacie a reçu un avis favorable de l'ARS pour transférer son officine. Délai de recours de 3 mois.
- l) Finances publiques - rencontre avec le directeur : il a été acté de maintenir le centre des finances publiques de Tarare. Un point d'accueil pour les particuliers devrait voir le jour à la Maison du Rhône.
- m) Gare : Une aide serait envisageable pour le changement de destination. Des difficultés sont rencontrées avec la SNCF pour les échanges. Une réponse devrait être apportée début mars afin de savoir si la totalité de la gare peut être rénovée pour changement de destination de ce bien. De nombreuses idées fument notamment dans le domaine du social avec le soutien de la Région – Accueil d'entreprises avec l'aménagement de la zone artisanale par la COR entre autres, accompagnement dans cette ingénierie de projet pour une nouvelle dynamique et trouver des idées.
- n) Installation d'une naturopathe en septembre sur la commune.
- o) Lors du dernier conseil municipal, il avait été évoqué l'équipement d'un terminal pour l'achat de titres de transport chez un dépositaire. Le conseil municipal a donné un avis favorable pour candidater sur les deux projets d'équipement de délivrance des titres or, il n'avait pas été pris de délibération. Toutefois, pour candidater, La Région demande une délibération :

Objet : Appel à manifestation d'intérêt pour la vente des titres de transport par des dépositaires – délibération n° 2020-14

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, en date du 08 janvier dernier, il avait été évoqué l'appel à manifestation d'intérêt pour la vente de titres de transport par un dépositaire. Le conseil municipal avait émis un avis favorable pour candidater sur les deux projets ; toutefois, il n'avait pas été pris de délibération.

Deux types de dispositifs sont présentés :

- Terminal point de vente simplifié (TPVs) : permet la vente de tous les titres de transport régionaux (billets et abonnements TER, billets et abonnement autocars régionaux – cars Région et autocars interurbains).
- Outil SNCF de vente auprès des dépositaires : permet la vente de billets de train ou de cars TER et des autres offres SNCF.

Il invite les membres du conseil municipal à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS, soit 13 VOIX POUR**

- ↳ **DÉCIDE** de candidater pour les deux projets présentés
- ↳ **SOLLICITE** la Région pour l'installation d'un terminal point de vente simplifié Oûra (TPVs) et de l'outil SNCF
- ↳ **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à la réalisation de ce projet et à élaborer le dossier de demande d'aide et d'appel à manifestation d'intérêt pour la vente des titres de transport par des dépositaires.

- p) Modification du tableau des permanences aux élections municipales

08 h00 – 10 h 00	10 h 00 – 12 h 00	12 h 00 – 14 h 00	14 h 00 – 16 h 00	16 h 00 – 17 h 00
Félix CORNET	Véronique Nowaczyk	Annie PANEL	Monique RENARD	Félix CORNET
AM Jeandemange	Gilles BAYLE	AM Jeandemange	Didier DAILLY	Ladislav POTOCKI
Valérie CAULE	Dominique Desplaces	Michel GELY	Bernard ROSSIER	Éric SCHWARTZ

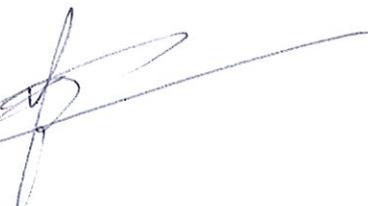
Tables de dépouillement : AM Jeandemange – Félix Cornet – Michel Gely – Éric Schwartz

Comptage : Geneviève et Roger Dufour – Jean-Philippe Régnat – Jean-Claude Santaller (à confirmer).

Secrétariat : Marie-Pierre VINSARD

Séance levée à 23 h 35.

Ladislav POTOCKI,
Secrétaire de séance



Bernard ROSSIER,
Maire

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué